

doption de l'annexe du bill concernant la province de Québec.

M. FAFARD (texte) : Monsieur le président, je manquerais de dignité si je me plaignais du traitement que l'on m'a fait subir. Je ne prétends pas me plaindre de ce qui m'a été fait à moi-même comme député de L'Islet. Aussi, c'est au nom du comté de L'Islet que je veux protester, de nouveau, contre le crime politique qu'on est en train de perpétrer.

Puisque c'est la dernière fois que le comté de L'Islet, en tant que comté, peut se faire entendre dans la Chambre des communes du Canada, je veux que les dernières paroles que j'adresse ne soient pas des paroles d'amertume. Je veux en profiter, simplement, pour remercier les électeurs de L'Islet de la confiance qu'ils m'ont accordée depuis 1917. Je remercie les libéraux, je remercie les conservateurs; tous les deux, ils étaient d'excellents soldats et, au lendemain de la bataille, savaient se donner la main pour travailler à la prospérité de leur district. Je veux également remercier mes collègues de l'appui qu'ils m'ont accordé. Je remercie, en particulier les honorables députés de Québec-Est (M. Lapointe) et de Québec-Sud (M. Power) qui m'ont donné tout leur appui pour essayer de conserver le beau et historique comté de L'Islet. Nous n'avons pu obtenir, malheureusement, les résultats que nous souhaitions mais, il y a une chose dont je suis fier: nous ne nous sommes pas mis à genoux, nous sommes restés debout.

M. DUPUIS (traduction) : Monsieur le président, je désire me prévaloir du précédent créé hier soir par l'honorable député de Digby-Annapolis (M. Short). Je propose, appuyé par l'honorable député de Bagot (M. Dumaine), de modifier le numéro 40 de l'annexe, relatif à la province de Québec, en ajoutant le mot "Napierville" après les mots "Saint-Jean-Iberville". La nouvelle circonscription s'appellerait "Saint-Jean-Iberville-Napierville".

(L'amendement de M. Dupuis est adopté.)

M. POULIOT : Monsieur le président, on a déposé sur le bureau un certain nombre de pétitions parfaitement régulières. Elles portent les signatures de personnes habitant les autres paroisses détachées du comté de Témiscouata, tant conservateurs que libéraux. Les greffiers de la Chambre ont examiné ces pétitions et les ont trouvées régulières. Je vais poser trois questions au solliciteur général : 1. Qu'a-t-on fait de ces pétitions? 2. Pourquoi n'en a-t-on pas tenu compte? 3. A la demande de qui?

L'hon. M. DUPRE : Je n'ai rien à répondre. Je ne sais pas ce que l'on a fait de ces pétitions.

[M. Séguin.]

M. POULIOT : Qui alors sait ce qu'on en a fait?

L'hon. M. DUPRE : Je n'ai pas à y voir. Je n'en ai pas la garde.

M. POULIOT : C'est la réponse que Caïn donna au sujet d'Abel: "Suis-je le gardien de mon frère?"

M. GAGNON : Je demande un rappel au règlement. Il n'est sûrement pas permis de comparer un ministre de la couronne à Caïn.

M. POULIOT : L'honorable député est-il le gardien du solliciteur général?

M. GAGNON : Je vous prie, monsieur le président, d'exiger une rétractation de ces mots.

M. le PRESIDENT : Je ne pense pas que la comparaison faite par l'honorable député de Témiscouata soit contraire aux usages parlementaires.

M. CASGRAIN (texte) : Toutes les comparaisons ne sont pas odieuses.

M. POULIOT (traduction) : Je vais poser une autre question au solliciteur général. Le Gouvernement a émancipé les Indiens. . .

L'hon. M. DUPRE : Je rappelle sans tarder à l'honorable député que nous ne sommes pas devant un tribunal et que je ne me prêterai pas à son interrogatoire contradictoire.

M. POULIOT : Je n'ai jamais vu de ma vie quelqu'un d'aussi stupide.

M. le PRESIDENT : L'honorable député enfreint le règlement. L'expression n'est certes pas parlementaire.

M. POULIOT : Alors, je la retire. Je n'ai jamais entendu personne parler si mal à propos que mon honorable ami.

M. le PRESIDENT : L'honorable député doit s'excuser mieux que cela.

M. POULIOT : J'ai retiré l'expression. Je me soumetts toujours à la règle.

M. TURNBULL : Qu'il me soit permis d'expliquer la chose. Au cours de la discussion, à la commission parlementaire, le président m'a appris que le comité du remaniement avait reçu du greffier de la Chambre les pétitions dont parle mon honorable ami. Le comité en a pris connaissance.

M. POULIOT : Par conséquent, on les a ignorées et jetées au panier. Mais j'ai un mot à ajouter, puis je poserai une question au solliciteur général à propos de la façon dont il agira relativement à cette mesure législative. Les paroisses de Notre-Dame-du-Portage, Saint-Jean-de-Dieu, Sainte-Françoise et Trois-